

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le quinze novembre 2013, le Conseil Municipal de CHILLY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Georges BOUVEROT, Maire.

Etaient absents et excusés : Ariel BROST et Nicolas BURNET.

Gérald CADDOUX a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du 11 octobre 2013 qui est approuvé à l'unanimité après quelques corrections.

Travaux d'eau.

Emmanuel GEORGES informe le Conseil que les travaux d'eau au réservoir de QUINCY sont terminés.

L'agence Régionale de l'Eau a effectué une visite la semaine précédente et a félicité la commune pour le bon entretien des périmètres des captages.

En quelques jours, plusieurs fuites d'eau ont été repérées et maîtrisées, au niveau du lotissement « Le Clos du Village », à LA CRY et à LA CORBIERE.

Concernant le Schéma Directeur de l'Eau, un premier contact a été pris avec M. BOIS du Conseil Général. Il doit nous orienter sur la personne qui aura la charge de nous aider.

Travaux d'assainissement.

Emmanuel GEORGES fait le point sur les 328 installations d'assainissement individuel : 93 sont conformes, 24 tolérables et 211 non-conformes soit 64%.

Emmanuel GEORGES rappelle le projet de rétrocession à la commune du réseau d'assainissement collectif, du réseau eau pluviale, du réseau eau potable du lotissement LE BIOLLAY à MOUGNY et du chemin sur lequel il est implanté. Le document d'arpentage est en cours de réalisation. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Convention financement SMDEA pour la construction du réseau d'assainissement chef-lieu 3^{ème} tranche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses décisions prises concernant le projet de construction de la 3^e tranche du réseau d'assainissement du Chef-lieu et notamment les délibérations du 03 mai 2013 et du 11 octobre 2013.

Monsieur Le Maire présente le projet de convention 2013 pour le financement de ces travaux entre le SMDEA Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement et la commune. Le coût de l'opération après adjudication s'élève à 132 771 € HT.

Cette convention n°A016/13 porte sur un prêt de 50 000 € au taux de 3,58 % remboursable en 15 annuités à compter du 1^{er} août 2014.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil donne son accord sur cette proposition et autorise Le Maire à signer la convention de financement N° A016/13 avec le SMDEA pour un montant de prêt de 50 000 € au taux de 3,58 % remboursable en 15 annuités.

Travaux de voirie.

Concernant l'adressage, Emmanuel GEORGES informe le Conseil que les numéros et plaques de rue seront réceptionnés en mairie début décembre. Un courrier sera fait aux administrés pour leurs indiquer leur nouvelle adresse et leurs fournir leur numéro qu'ils devront mettre en place le long de la voirie.

La voie communale n°42 « route de Bornachon » a été goudronnée. La route du plan à COUCY sera goudronnée prochainement.

Entretien des haies paysagères créées à la suite du remembrement.

Emmanuel GEORGES informe le Conseil qu'un remembrement des terrains agricoles avait été effectué en 1997. Les haies détruites par ce remembrement ont été recrées avec l'association de la chasse. Il était prévu

que ces haies soient entretenues par l'association de la chasse du côté des champs et par la commune du côté des chemins ruraux. Un rendez-vous sera pris avec l'association de la chasse pour lui rappeler ses devoirs.

Travaux de bâtiments : aucun élément nouveau à signaler.

Réhabilitation de l'église et aménagement périphériques.

Thierry DEROBERT informe Le Conseil des finitions qu'il reste à faire : une haie doit être plantée derrière l'église par l'entreprise SAEV et des plantations doivent être faites à la cure par l'entreprise ZANINI. Le poteau qui bloque la route du cimetière au niveau du lotissement « le clos du village » est cabossé.

Aménagement de la place de la mairie et voirie centre village, phase 4.

Thierry DEROBERT rappelle que le goudron doit être repris par l'entreprise COLAS. La boîte aux lettres est abîmée. Il convient de tailler les buissons en bordure de route à la sortie de la place du village.

Aménagement de la zone 1AU* au chef lieu (lotissement le clos du village).

Emmanuel GEORGES informe Le Conseil que le goudron et les bordures de voirie du lotissement devront être repris par le lotisseur lorsque toutes les maisons seront construites. Une somme de 7000 euros a été consignée afin d'effectuer ces travaux.

Permis d'aménager du nouveau lotissement à MOUGNY.

Le Maire rappelle au Conseil qu'un permis d'aménager, au nom de SOGIMM DEVELOPPEMENT représenté par Grégory MONOD, pour la création de 17 lots à bâtir à MOUGNY a été accordé le 24 septembre 2013.

Les riverains de la voie communale n° 38 « Chemin de chez le Français » ont envoyé une lettre de recours gracieux en date du 29 octobre 2013. Ils s'opposent à la voie d'accès prévue pour le lotissement et dénoncent entre autres une route étroite avec carrefours dangereux sans visibilité.

Le Maire rappelle le plan d'aménagement d'ensemble pour aménager la zone 1AU* du BIOLLAY-EST à MOUGNY, approuvé en Conseil par délibération du 02 avril 2007 et préalablement approuvé par tous les propriétaires du foncier de la zone 1AU* concernée. Ce plan prévoyait d'aménager la zone en 2 parties, la partie du bas étant reliée à la RD17 et la partie du haut à la VC38. L'accès voirie du nouveau lotissement de 17 lots était déjà prévu par la VC 38 dans le plan d'aménagement d'ensemble de 2007.

Une réunion a eu lieu avec Le Maire, Emmanuel GEORGES et Grégory MONOD pour évoquer les conséquences de ce recours.

Une réunion sera organisée avec les riverains de la VC38 pour rappeler ce qui a déjà été fait pour l'amélioration des conditions de sécurité de cette route et la suite du programme de sécurisation.

Réforme des rythmes scolaires.

Le Maire informe Le Conseil que le projet de la commune concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2014 a été envoyé M. Jacques DAMIAN, inspecteur de l'Education Nationale. Les activités périscolaires prévues sont la musique, la danse, le roller, le judo. Les horaires retenus sont :

	Matin		Après-midi	
	8h30 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 – 15h45	15h45 – 16h30
LUNDI	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire
MARDI				
MERCREDI		/		
JEUDI		Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire
VENDREDI				

Point sur le projet partenariat (PUP) concernant GRANGE BOUILLET : aucun élément nouveau à signaler.

Travaux vestiaire du foot et parking.

Emmanuel GEORGES informe le Conseil que le parking du foot est terminé. Les travaux des vestiaires sont bientôt achevés.

Suivi terrain et bâtiments de la fruitière de COUCY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses décisions prises concernant les terrains et bâtiments de l'ancienne fruitière de COUCY.

Par délibération n°2013-01-04 du 04 janvier 2013, Le Conseil Municipal, projetait d'acheter les parcelles D 2062, D2063 où était située l'ancienne fruitière ainsi que la parcelle XA20 où il y a une source d'eau. Le Conseil proposait également de laisser la parcelle D 2306 avec le bâtiment de la porcherie à M. Robert BLAIVE en lui demandant de sécuriser la fosse, de mettre en état le bâtiment et de favoriser tout ce qui permettra d'améliorer l'aspect visuel du secteur.

Le Maire expose au Conseil Municipal, les propositions de la SAFER, en date du 25 octobre 2013, concernant une promesse unilatérale d'achat et également un prêt à commodat d'une durée de 4ans.

Après discussion, Le Conseil Municipal :

* AUTORISE Le Maire à signer la « **promesse unilatérale d'achat par substitution** », pour l'achat des parcelles cadastrées D 2062, D2063 et XA20 :

- pour une contenance cadastrale totale de 1919m².

- pour un prix de 2 700 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER de 1196 € TTC, frais de notaire en sus.

- avec le cahier des charges suivant d'une durée de 15 ans : « Nature du projet : Développement local, Description du projet : Mise à disposition des parcelles D2062 et D2063 à Robert BLAIVE pour un usage professionnel jusqu'à la liquidation de sa retraite puis création d'une coupure verte afin de donner à ces parcelles une vocation et un usage conforme au document d'urbanisme en vigueur. La commune est également autorisée à entreprendre tous travaux nécessaires à la sécurisation de la voirie ».

* AUTORISE Le Maire à effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de l'acte authentique.

* AUTORISE Le Maire à signer le « **prêt à commodat d'une durée maximum de 4ans**, s'arrêtant à la liquidation de la retraite du preneur portant sur des terres sans bâtiment », pour mettre à disposition gratuitement les parcelles D2062 et D2063, d'une contenance totale de 1917m², à M. Robert BLAIVE. L'emprunteur « veillera en bon père de famille à la garde et à la conservation des biens prêtés ; il s'opposera à tous empiètements et usurpations et, le cas échéant, en préviendra immédiatement le prêteur afin qu'il puisse agir directement. L'emprunteur entretiendra les biens prêtés en bon état et restera tenu définitivement des dépenses qu'il pourrait se trouver obligé à faire pour l'usage et l'entretien des biens prêtés ».

Vente d'une parcelle de bois à CESSY OUEST de M. PERRILLAT.

Le Maire informe le Conseil que M. PERRILLAT propose de vendre sa parcelle de bois cadastrée A377 située en bas de BOTILLY pour un prix de 2 000€. Cette parcelle de 4 631m² est en zone N du PLU + espaces boisés classés au titre de l'article L130.1 du code de l'urbanisme.

Le conseil n'est pas intéressé par cette parcelle mais peut le faire savoir à ceux qui pourraient être intéressés.

Bien vacant et sans maître.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle XK 29 de 5 030m² en zone agricole, au nom de M. DALMAZ Emile, située à « LE BEULE » est entretenue par M. CARTIER et est réputée sans maître. M. Philippe MAHE, inspecteur des finances publique, propose à la commune de reprendre cette parcelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

* DONNE son accord pour reprendre cette parcelle XK29 au nom de la commune.

* AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DECISIONS D'URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

- accordées :

* WINSTERSHEIM Isabelle – LE BRANLE, GRANGE BOUILLET – création de 2 lots à bâtir.

* MONOD Maurice – CHEF LIEU – Clôture.

* HURON Sandrine et Consorts CUSIN – COUCY – création de 2 lots à bâtir.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- déposés :

- * THUILLIEZ Stéphane – LOT 23 CLOS DU VILLAGE – permis modificatif pour la hauteur de la maison.
- * BERTRAND Annick – MOUGNY – permis modificatif pour les façades de la maison.
- * CORBIER Frédéric et Rachel – LOT 2 LES VERNAYS – Maison.
- * BALULA Gil et MARTIN Emilie – LOT 2 LE BRANLE – Maison.

- accordés :

- * DUMUR Emilie – LA BOLLATERIE, NOVERY – démolition d'une écurie et d'un abri pour construire une écurie, un manège et un paddock.
- * CROZET Yannick – CLOS DU VILLAGE LOT 4 – Maison.
- * BIDAUT Jean-Rémi et Charlotte – CHEF LIEU – Maison.

- abrogé :

- * BLANC Frédéric – MOUGNY – aménagement d'un corps de ferme en appartement.

COMPTE-RENDUS DE COMMISSIONS : rien à signaler.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

- * Conseil d'école. JP LONG.
- * Marché de Noël le 07 décembre 2013 à la salle des fêtes. JP LONG.
- * Rythmes scolaires : enquête auprès des parents d'élèves sur les activités proposées. Prochaine réunion en janvier. JP LONG.
- * Ecole : Prévision des effectifs pour la rentrée 2014. 25 élèves entreraient en petite section en septembre 2014 dont 10 élèves du lotissement « Le Clos du Village ». Le Maire.
- * Salle des fêtes : projet de renouveler le congélateur et le four. JP LONG
- * Restaurant Scolaire : projet de renouveler un four, une gazinière, et deux chambres froides. JP LONG.
- * SIESS : financement des travaux. JP LONG
- * La poste et la trésorerie de FRANGY. JP LONG.

QUESTIONS DIVERSES

- * Elections municipales : 1^{er} tour le 23 mars 2014. 2nd tour le 30 mars 2014.
Scrutin de liste. Constituer une liste complète de 15 personnes paritaire homme-femme dont 5 conseillers pour la CCVU. Le Maire.
- * Repas des anciens : le dimanche 08 décembre à la salle des fêtes à partir de 12h00.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 20 décembre 2013 à 20H.